BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 533

29 – FINISTÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE QUIMPER

Créations d'établissements

131 493 074 RCS Quimper.
DE CARROS PENDU.
Forme : Société Civile Immobilière.
Administration : Gérant : LE BRONZE Romain Jean-Yves nom d'usage : LE BRONZE.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 343, Carros Penndu, 29310 Querrien.
Activité : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, par tout moyen, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration et exploitation par bail, ou autrement de tous biens et droits immobiliers et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément ; et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; - Mise à disposition à titre gratuit ou la location, au profit d'un ou plusieurs associés de tout ou partie des biens et droits immobiliers appartenant à la Société ; À titre exceptionnel, l'aliénation, par tous moyens, des biens et droits immobiliers devenus inutiles à la réalisation de l'objet social, sous réserve que cette opération conserve un caractère civil et ne revête pas un caractère habituel ou spéculatif ; Et, plus généralement, toutes opérations civiles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement, à la condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Date de commencement d'activité : 9 octobre 2026.